

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 12 avril 2024 à 20h00

Convoqué le 8 avril 2024, le Conseil municipal de Saint-Rémy-en-Comté s'est réuni en mairie, le vendredi 12 avril 2024 à 20h00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Christian PINOT.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents :

MMES. Magali BARDEY, Claude BOIGEY, Aurélie KRUGER, Ghislaine VERNET,

et **MM.** Jean-Jacques CHASSARD, Pierre ECOFFET, Gérald FAVRET, Jérémy JEANNEREY, Patrick MANCASSOLA, Martial WALTER.

Absent(es) ayant voté par procuration : Adeline VALOT qui a donné pouvoir à Jean-Jacques CHASSARD, Mireille CHARRIER qui a donné pouvoir à Gérald FAVRET, Philippe GUILLOT.

Secrétaire de Séance : Ghislaine VERNET.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Ordre du jour de la séance :

1. Compte Financier Unique 2023 Service Assainissement
2. Compte Financier Unique 2023 Commune
3. Affectation du résultat de fonctionnement
4. Taux d'imposition
5. Budget Primitif 2024 Service Assainissement
6. Budget Primitif 2024 Commune
7. Demande de subvention ANCT pour l'achat de matériel
8. Installation de caméras de vidéoprotection
9. Subvention à l'amicale des Sapeurs-Pompiers
10. Subvention à l'ASSR
11. Subvention à la Gaule Rémoise
12. Subvention au Club de l'Age d'or
13. Subvention à « Biblio'Fav »
14. Actualisation du plan de financement pour les travaux de la Maison Verte
15. Subvention à l'association des donneurs de sang

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 8 mars 2024

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 8 mars 2024 est arrêté et signé par le Maire et le secrétaire de séance de la précédente réunion.

1. Compte Financier Unique 2023 Service Assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- décide d'adopter le Compte Financier Unique (CFU) 2023 Service Assainissement.

2. Compte Financier Unique 2023 Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- décide d'adopter le Compte Financier Unique (CFU) 2023 Commune.

3. Affectation de résultat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 en investissement
- .

4. Taux d'imposition

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- décide de ne pas augmenter les taux d'imposition 2024 et de conserver les taux suivants :
 - Taxe Foncière bâti : 33.02 %,
 - Taxe Foncière non bâti : 21,26 %,
 - Taxe Habitation : 4,54 %.

5. Budget Primitif 2024 Service Assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- décide d'approuver et de voter le budget primitif 2023 du service assainissement.

6. Budget Primitif 2023 Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- décide de voter et d'adopter le budget primitif 2023 de la Commune.

7. Demande de subvention ANCT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- décide de solliciter l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires afin de bénéficier d'une subvention de 50 % des dépenses éligibles hors taxes (dans la limite de 20000 euros) pour l'acquisition de matériel Professionnel et l'aménagement des locaux dans le cadre du dispositif de soutien au commerce en milieu rural, pour le projet d'installation d'un commerce sédentaire.

8. Installation de caméras de vidéoprotection

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- décide d'approuver l'installation de caméras de vidéoprotection sur le territoire de la Commune,
- décide de solliciter un financement au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance (FIPD),
- de solliciter, une subvention auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

9. Subvention à l'Amicale des sapeurs-pompiers

Le Conseil Municipal décide de ne pas se prononcer sur cette subvention et attend des informations complémentaires de l'association afin de pouvoir délibérer.

10. Subvention à l'ASSR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A 12 voix pour et 1 abstention :

- décide d'octroyer une subvention d'un montant de 1500 euros au club de football de Saint-Rémy (ASSR)

11. Subvention à la Gaule Rémoise

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A 12 voix pour et 1 abstention :

- décide d'octroyer une subvention d'un montant de 1000 euros à l'association « la Gaule Rémoise ».

12.Subvention au club de l'Age d'or

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A 10 voix pour et 3 abstentions :

- décide d'octroyer une subvention d'un montant de 600 euros au club de l'Age d'Or.

13.Subvention à l'association « Biblio 'Fav »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A 12 voix pour et 1 abstention :

- décide d'octroyer une subvention d'un montant de 150 euros à l'association « Biblio'Fav »

14. Actualisation du plan de financement « Maison Verte »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- approuve l'actualisation du plan de financement concernant les travaux de la é Maison Verte ».

15. Subvention à l'association des donneurs de sang

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- décide d'octroyer une subvention d'un montant de 150 euros à l'association des donneurs de sang.

16. Questions diverses

Aucun des conseillers municipaux ne veut participer à la réunion informelle proposée par l'indivision GUILLOT.

Le Club de Motocross s'est proposé pour animer les feux d'artifices du 13 juillet.

Christian PINOT et Ghislaine VERNET.